

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 février à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

**Étaient présents :** LEMOINE Thierry, JOLY Jean-Marie, HENNINOT Nathalie, KAMINSKI Stéphane, DENORME Jean-François, COZZA Brigitte, LOUIS Daniel, COHARDY Emmanuel, NAWARA Élodie, CHATELAIN Nicolas, LARATTE Laëtitia, BACHERY Olivier, KOSCIELNIAK Léa.

**Absente excusée :** LOISEAU Lydie ayant donné pouvoir à HENNINOT Nathalie  
BORGNE Jérôme ayant donné pouvoir à JOLY Jean-Marie,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur COHARDY Emmanuel a été élu secrétaire.

Date de convocation : 11/02/2021 Date d'affichage : 11/02/2021  
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 – Votants 15

Rappel de l'ordre du jour :

- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement
- Enquête extension SAS SACONIN BIOMETHANE
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### 2021-01 DELIBERATION AUTORISANT LE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 204 : 27 725 €

Chapitre 21 : 65 250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité des membres présents**, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**2021-02 Avis sur la demande d'enregistrement présentée par SAS SACONIN BIOMETHANE pour augmenter la capacité de production d'une unité de méthanisation sis sur le territoire de la commune de SACONIN-ET-BREUIL, lieu-dit la Ferme de Saint-Amand, de créer 2 sites de stockages déportés sur les territoires des communes de CHAUDUN et GUNY, et d'épandre les digestats sur les territoires des communes d'AMBLENY, BERZY-LE-SEC, CHAUDUN, CUTRY, DOMMIERS, EPAGNY, GUNY, MERCIN-ET-VAUX, MISSY-AU-BOIS, PERNANT, PLOISY, PONT-SAINT-MARD, SACONIN-ET-BREUIL, TROSLY-LOIRE et VIERZY ;**

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la demande d'enregistrement présentée par SAS SACONIN BIOMETHANE pour augmenter la capacité de production d'une unité de méthanisation sis sur le territoire de la commune de SACONIN ET BREUIL, pour créer deux sites de stockage déportés de digestats liquides sur les territoires des communes CHAUDUN et GUNY, épandre les digestats sur les territoires de quinze communes du département de l'Aisne, il est nécessaire que la commune émette un avis sur ce dossier inscrit à la nomenclature des installations classées.

Considérant la décision n° IC/2021/002 relative à la dispense d'une étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'environnement,

Considérant que cette demande d'enregistrement en vue d'exploiter sera soumise à consultation du public du lundi 15 février au lundi 15 mars 2021 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

• EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SAS SACONIN BIOMETHANE relatif à son projet pour créer deux sites de stockage déportés de digestats liquides sur les territoires des communes CHAUDUN et GUNY, épandre les digestats sur les territoires de quinze communes du département de l'Aisne,

## QUESTIONS DIVERSES

\* Monsieur Lemoine informe le Conseil Municipal que Karine Douvry Deguise et Nadine Poirier ont été absentes. C'est Myriam Seijs qui les a remplacés. Monsieur le Maire tient à la remercier officiellement pour ce qu'elle fait pour la commune.

\* Le Député Marc Delatte fera une permanence le 20 mars à la mairie. Il rencontrera les conseillers municipaux de 10 à 11 h et la population de 11 à 12h.

\* Le marché du dimanche s'étoffe de plus en plus. La Prairie du Château, Douceur de Vaches et un producteur de savon ont rejoint le maraîcher. Le 7 mars de 15h30 à 17h30, des exposants de Coucy-le-Château viendront proposer d'autres produits. Des œufs, des produits du terroir normand, du champagne, des tisanes....

Monsieur le Maire propose pour l'occasion d'offrir à la population un café ou un chocolat chaud. Les conseillers disponibles ce jour-là devront en informer le secrétariat par mail. Il faudrait accentuer la publicité. Monsieur Lemoine se propose pour s'occuper d'acheter une banderole qui serait installée au travers de la route de coucy au niveau de l'ancienne boulangerie. Léa Koscielniak se chargera de créer un compte Facebook. Des pancartes seront mises aux entrées du village.

\* L'aménagement de la partie bibliothèque se termine dans les locaux de l'ancien Crédit Agricole ; Un rendez-vous a été pris avec le président du SAEP pour transférer leur bureau à côté, ce qui permettra d'aménager des sanitaires au foyer Anne Morgan. Le loyer sera modifié, entre 100 et 150 € par mois. Un accès handicapé pour la mairie pourra être étudié à partir des anciens locaux de la bibliothèque.

\* Des travaux à l'étang doivent absolument être faits par mesure de sécurité. Le Conseil Municipal donne son accord pour charger Steeve CURTIS de ceux-ci : enlever la vase, couper les arbres, refaire une clôture. La commission des travaux est chargée de faire avancer rapidement ce dossier.

\* Monsieur le Maire remercie Stéphane KAMINSKI pour l'installation des silhouettes d'enfants dans la commune. Nous sommes toujours en attente d'une étude de la voirie départementale afin de poursuivre dans la sécurisation de cette route. Quel que soit la solution, il n'y aura pas de subvention, les travaux seront à la charge complète de la commune, hormis peut-être suivant le projet, une subvention d'amendes de police.

\* Un problème se pose également devant l'école notamment le mardi soir. Les parents se garent de façon anarchique et gênent les autobus qui ramènent les collégiens. Monsieur le Maire demande à ce que les représentants des parents d'élèves fassent de la pédagogie, et fassent prendre conscience aux parents qu'ils doivent prendre leur responsabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

**Le secrétaire de séance**  
**Emmanuel COHARDY**

